



Les Galeries Recyclettes

Règlement intérieur 2026

« Les Galeries Recyclettes » est un évènement porté par l'Iresa, ci-après nommé l'Organisateur.

L'évènement a lieu le **dimanche 29 novembre 2026** à la Salle Athlétis, 50, avenue de l'Europe aux Ponts de Cé. Ouverture au public : **9h-18h**.

L'installation se fera le **samedi 28 novembre 2026** aux horaires qui seront communiqués par l'Organisateur (Cf. votre Convention Exposant).

Les structures de l'ESS ayant une activité en lien avec le réemploi solidaire en Maine-et-Loire, souhaitant participer en tant qu'Exposants aux Galeries Recyclettes, devront transmettre leur candidature **via le [formulaire en ligne](#) avant le 7 septembre 2026**. Leurs demandes seront étudiées et validées par l'Organisateur, dans la limite des places disponibles et sous réserve de respecter le Règlement intérieur LGR 2025 et tous les critères d'éligibilité :

- Avoir une forme juridique de l'ESS (association, coopérative, mutuelle, fondation, société commerciale de l'ESS) ou être engagé auprès de l'Iresa dans la démarche Transition ESS ;
- Avoir des activités principalement en lien avec l'économie circulaire et solidaire ;
- Être une structure adhérente à l'Iresa en 2026.

1- Dispositions générales

Le présent règlement s'applique aux Exposants à qui il appartient de le transmettre à leurs personnels (salariés et bénévoles). L'Exposant s'engage formellement à respecter et faire respecter les présentes clauses et conditions. Il en accepte les termes et les approuve. La participation de l'Exposant n'est définitivement valable qu'après validation par l'Organisateur, signature de la Convention Exposant et paiement total des sommes dues.

2- Sécurité

Deux chargés de sécurité diplômés SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) seront présents pour veiller au bon déroulement de la manifestation. Le régisseur du site sera en lien avec les



différentes parties prenantes de la sécurité de l'événement, dont la régisseuse et les coordinateurs de l'événement.

AMENAGEMENT :

Pour les stands de plus de 50m², les Exposants devront s'assurer que l'entrée-sortie de leur stand soit d'une largeur minimale de 0,90m. Pour les stands de plus de 100m², il faudra prévoir une entrée et une sortie séparées ou une ouverture unique de 1,50m min. Dans tous les cas, la largeur minimale des allées internes aux stands sera de 0,90m.

A l'intérieur de chaque stand, les allées doivent être distribuées judicieusement et sans obstacle pour que le public puisse rallier rapidement les sorties.

Il est impératif de respecter les largeurs des allées de circulation menant aux **issues de secours** (telles que définies sur le plan). Il est formellement interdit d'obstruer une porte donnant sur l'extérieur.

L'Organisateur fournit, dans la limite des disponibilités et **uniquement dans la Grande Salle, des grilles métalliques** ajourées (1m de large) pour séparer les côtés de stands mitoyens. Toutes les autres fermetures doivent être réalisées par les Exposants (tables, mobiliers, cloisons...). Si ces éléments contiennent des tissus ou du carton, ceux-ci doivent être ignifugés et les Exposants devront présenter le certificat au Chargé de sécurité.

Les Exposants devront se conformer au plan d'implantation fixé par l'Organisateur et à toutes recommandations fixées par le Chargé de sécurité.

L'installation des stands doit être impérativement terminée et les allées dégagées avant 8h15 le jour de l'événement, pour le passage du Chargé de sécurité.

Les stands devront être tenus ouverts de l'heure d'ouverture à l'heure de fermeture le jour de l'événement (de 9h00 à 18h00).

ELECTRICITE : Lors de la saisie du formulaire de candidature en ligne, l'Exposant doit indiquer **la liste des appareils qu'il souhaite brancher avec la puissance en watt : cette demande doit être validée par l'Organisateur**. La puissance électrique correspondant à la demande formulée par l'Exposant sera mise à sa disposition (sous réserve de validation par l'Organisateur). **Une seule prise électrique (câble souple en 3G 2,5 avec embase femelle) arrivera à chaque stand.**

L'Exposant devra fournir les rallonges électriques nécessaires pour la distribution de son stand. Rallonges et multiprises aux normes NFC 15-100. Interdiction de brancher des appareils de classe 0 - matériel avec partie métallique accessible n'ayant pas de dispositif permettant leur mise à la terre (ou en référer au Chargé de sécurité). Interdiction des adaptateurs multiprises (« doublettes ou triplètes » sans câble). Enrouleur : obligation de le dérouler entièrement.

Tous les câbles électriques doivent être hors des passages de circulation du public.

Les bouilloires, fours micro-ondes, plaques électriques ou chauffages d'appoint sont strictement interdites sur les stands.



FEU : La constitution et l'aménagement des stands (hormis les articles en vente), et notamment leur cloisonnement et ossature, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3. Les décorations florales et matériaux de synthèse doivent être limités. Les Exposants peuvent décorer les cloisons avec des produits vendus habituellement et qui ne rentreraient pas dans cette classification au feu dans la limite de 20% de la surface totale de ces cloisons.

VEHICULES : **Aucun véhicule ne doit être stationné sur la voie de service autour de la Salle Athlétis entre 08h30 et 18h00 le jour de l'évènement.** Le stationnement du public se fait sur le parking de la Salle Athlétis (environ 200 places à Athlétis + 200 places à proximité immédiate). Le stationnement d'un véhicule sur la voie de service pour le chargement d'objets encombrants durant la manifestation ne sera toléré que si le chauffeur reste dans le véhicule et que le vendeur se charge d'ouvrir et fermer la porte de sortie et de s'assurer du départ du véhicule.

AUTRES CONSIGNES DE SECURITE : Sont interdits : la distribution d'échantillons ou de produits contenant un gaz inflammable, les articles en celluloïd, les artifices pyrotechniques ou explosifs, la présence d'oxyde d'éthyle, de sulfure de carbone, d'éther sulfurique et d'acétone, l'emploi de liquides inflammables est limité (nous contacter si nécessaire). Les réservoirs de moteurs présentés à l'arrêt doivent être vidés ou munis de bouchons à clé. Les cosses des batteries d'accumulateurs doivent être protégées de façon à être inaccessibles. Lorsque la force motrice est nécessaire pour actionner certains appareils présentés dans les stands elle doit être d'origine électrique. Toutes présentations et démonstrations d'appareil en fonctionnement sont réalisées sous la responsabilité de l'Exposant et ne doivent faire courir aucun risque au public et doivent faire l'objet d'une déclaration à l'Organisateur. Il est interdit de constituer dans les surfaces d'expositions, dans les stands et dans les dégagements (issues de secours) des dépôts de caisses, de bois, de paille, de carton...

DEMONTAGE : Les Exposants devront commencer l'enlèvement des marchandises et le démontage du matériel d'exposition le jour de l'évènement **après le départ du dernier visiteur et dans tous les cas après avis du Chargé de sécurité.**

Les Exposants devront participer au rangement du matériel fourni (tables, chaises, grilles, moquette).

Pour le Hall, les Exposants pourront rapprocher les véhicules des portes, sans en bloquer l'accès, afin de permettre à tous de se rapprocher de son véhicule. Pour la Grande Salle, les Exposants devront ranger et démonter leur stand avant d'aller chercher les véhicules. L'entrée des véhicules ne peut se faire qu'une fois que les premiers stands seront partis et la moquette enlevée.

3- Conditions financières

Chaque Exposant est tenu de régler la somme de 6,00 €/m² pour le stand, plus l'adhésion annuelle à l'IRESA (min. 60 €).



Le règlement du stand et la cotisation pour l'adhésion à l'Iresa s'effectueront **au plus tard le 20 novembre 2026** (si besoin d'une facture en amont du règlement, merci d'en demander une à caroline.gaboriau@ire-sa.org).

4- Assurances

L'Organisateur n'est pas responsable de dégâts, vols ou autres sinistres engageant le matériel ou le stand de l'Exposant. Chaque Exposant a l'obligation de souscrire à une assurance professionnelle et de sécuriser au maximum son stand lors du montage.

5 - Divers

Les Exposants sont fortement invités à **contribuer à la communication** autour de l'événement : diffusion de **flyers et affiches, relais sur les réseaux sociaux etc.**

Ils **coopèrent** entre eux et avec l'Organisateur, afin de **faciliter au maximum l'installation et la désinstallation : respect des horaires** d'arrivée/départ et des consignes données par l'Organisateur en amont et sur place ; pendant le démontage des stands, ils participent au **rangement du matériel mis à disposition et à l'enlèvement de la moquette**. Toute contribution pour faciliter la désinstallation et le rangement à la fin de l'événement est la bienvenue, dans un esprit de coopération entre Exposants.

Tous les Exposants récupèrent **les badges « Exposant »** pour chaque membre de leur équipe le samedi 6 décembre 2025, et les portent pendant les deux journées (samedi durant l'installation et dimanche jusqu'à la fin du démontage).

Les Exposants effectuant de la vente s'engagent à ne vendre **que des produits issus du réemploi, objets de seconde main, objets détournés, upcyclés...** Aussi, ils font tout leur possible pour **éviter les emballages à usage unique** et globalement pour **limiter la production de déchets** durant l'événement.

Les repas seront à la charge des Exposants : des Food-trucks seront à disposition ainsi qu'un Bar, aux mêmes tarifs que pour le public.

L'accès à la **Salle de convivialité** se fait par l'escalier à côté de l'accès toilettes dans le Hall. Cette salle sera disponible aux Exposants le jour de l'événement, entre 9h et 16h, pour les temps de pause et de repas.

Les toilettes pour les Exposants sont les mêmes que pour le public (accès par le Hall).

La Salle Athlétis ne sera pas chauffée, prévoir une température d'environ 13°C tout au long de l'événement.

Les Exposants participent à la **réunion d'information** en amont de l'événement, ayant pour objectifs de présenter le déroulé de l'événement et de favoriser les échanges avec les autres Exposants et l'Organisateur. Après l'événement, ils participent à la **rencontre de bilan** et/ou à l'**enquête en ligne**.

Le présent Règlement a été rédigé le 10 juin 2026.